



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00300

Numéro SIREN : 422 980 029

Nom ou dénomination : 55 CROISETTE

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2017 sous le numéro de dépôt 980

1449 B 322

920.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 9						
Adresse de l'entreprise : RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 06400 CANNES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 0 1 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le : 30/09/2016						
		N-1 : 31/12/2015						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 520	AG	1 520		
		Fonds commercial (I)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	21 377	AP	21 249	128	345
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 139 927	AU	193 900	946 027	957 434
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
			Créances rattachées à des participations	BB		BO		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
			Prêts	BF		BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	101	BI		101
TOTAL (II)		BJ	1 162 925	BK	216 669	946 256	959 779	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	1 285 298	BU	211 467	1 073 831	1 151 571
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	448 418	BY		448 418	50 258
		Autres créances (3)	BZ	642 450	CA		642 450	596 709
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF		547 659	CG		547 659	208 567	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	55 701	CI		55 701	55 655	
	TOTAL (III)	CJ	2 979 526	CK	211 467	2 768 058	2 062 760	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	4 142 451	IA	428 137	3 714 314	3 022 539	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	101	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pour copie certifiée conforme

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.775)	DA	7 775	7 775
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	777	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	504 540	504 540
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	142 958	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	656 051	513 093
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	547 152	618 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	680 733	639 139
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		4 829
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 662 902	1 018 940
	Dettes fiscales et sociales	DY	153 483	131 842
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 992	96 232
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC	3 058 263	2 509 446	
TOTAL (IV)	ED			
Ecart de conversion passif *	EE	3 714 314	3 022 539	
TOTAL GENERAL (I à V)				
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 608 838	1 982 383
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	817	332

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 850 451	FB	39 942	FC	2 890 393	3 673 415	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	336 601	FH		FI	336 601	56 372	
		FJ	3 187 052	FK	39 942	FL	3 226 994	3 729 787	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	148 692	35 744	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	9	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 375 727	3 765 541	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 821 823	2 390 176	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(65 575)	(418 288)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	890 153	1 165 595	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	14 880	18 788	
	Salaires et traitements *					FY	176 502	254 982	
	Charges sociales (10)					FZ	57 735	92 386	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	84 813	84 576
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	211 467	68 152
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	853	40	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 192 652	3 656 406
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	183 075	109 134	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	500		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 940	32 685	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	32 940	32 685	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(32 440)	(32 685)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	150 635	76 449	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISEITE				Néant ☐			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		5	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		5	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		28 740	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		47 714	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		76 454	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		(76 449)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	7 677			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 376 227	3 765 545	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 233 269	3 765 545	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	142 958		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	80 540	30 000	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2016

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		



Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
							1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	1 520	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants M2		KP	21 377	KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants M3		KS		KT		KU				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 021 921	KW		KX	73 190			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	44 816	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	1 088 114	LO		LP	73 190			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 001	1U		1V	313				
TOTAL IV					LQ	2 001	LR		LS	313				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	1 091 635	ØH		ØJ	73 503				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 520	PF		PG		PH	1 520	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	21 032	PW	217	PX		PY	21 249		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	103 837	QE	81 257	QF		QG	185 094		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 467	QM	3 339	QN		QO	8 806		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	130 336	QV	84 813	QW		QX	215 149	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	131 856	ØP	84 813	ØQ		ØR	216 669	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISETTE						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	68 152	6P	211 467	6R	68 152	6S	211 467
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	68 152	TY	211 467	TZ	68 152	UA	211 467
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	68 152	UB	211 467	UC	68 152	UD	211 467
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	211 467	UF	68 152				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des provisions pour impôts au 30/09/2016

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				



2056 - Détail des autres provisions réglementées au 30/09/2016

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 30/09/2016

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				



2056 - Détail des autres immobilisations financières

au 30/09/2016

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 30/09/2016

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				



Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
Autres immobilisations financières			UT	101	UV	101	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	448 418		448 418				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	740		740				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 715		4 715				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	182 264		182 264				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	10 568		10 568				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	444 163		444 163				
	Charges constatées d'avance			VS	55 701		55 701				
	TOTAUX			VT	1 146 670	VU	1 146 670	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	817		817					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	546 335		96 910		401 485		47 940	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	425		425						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 662 902		1 662 902						
Personnel et comptes rattachés		8C	33 654		33 654						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 373		24 373						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	92 494		92 494					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 962		2 962					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	680 308		680 308						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 992		13 992						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 058 263	VZ	2 608 838		401 485		47 940		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	71 797	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032						

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE						Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/09/2016					
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		moins part déductible *		à réintégrer :						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX							
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										
			- imposées au taux de 0 %										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme								
					- Plus-values soumises au régime des fusions								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW						
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
								TOTAL I					
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										
			- imposées au taux de 0 %										
			- imposées au taux de 19 %										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										
			- imputées sur les déficits antérieurs										
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)													
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)													
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *													
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		140 067			
						déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		101 313	
RESULTAT FISCAL						BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		38 754			
								XO					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

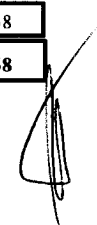
2058A - Réintégrations diverses
au 30/09/2016

Libellé	Montant
Totalisation	



2058A - Déductions diverses
au 30/09/2016

Libellé	Montant
CICE	10 568
Totalisation	10 568



Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISETTE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	101 313
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	101 313
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	25 011
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)			XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 30/09/2016

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		



2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 30/09/2016

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		



2058B - Détail des charges à payer
au 30/09/2016

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		



TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2016

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC	504 540	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	QD			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	QE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	QF	504 540		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	504 540				
				TOTAL II		ZH	504 540				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance			YT	105 243	135 318					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	108 665	XQ	118 127	165 686					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	16 560	541 559					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	650 223	323 032					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	890 153	1 165 595					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	8 807	14 711					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 073	4 077					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	14 880	18 788					
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	576 985	730 244					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	463 130	794 360					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2015) *			ØB	270 334						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)			YP	6	7					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2,09 %	2,15 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)										
	- Régime de groupe *										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 16%	0%	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADRI A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	C ADRI B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (1)							
		(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées

au 30/09/2016

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 16%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	--------------------	---------------	--------------------

Totalisation



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 55 CROISSETTE**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de cession dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 55 CROISSETTE**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ + ⑤ + ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3					
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE				Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2016

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 30/09/2016		Durée en nombre de mois 9
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	2 890 393
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	336 601
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	41
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	80 540
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	3 307 575
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	1 821 823
Variation de stocks (marchandises)	OO	(65 575)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	780 479
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	853
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	39
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 537 618
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 769 957
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	769 957
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 410 045
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0 , pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISETE				
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 30/09/2016 Durée en nombre de mois : 9				
I - Production de l'entreprise				
		n°1: 100%	n°2: 70,0 %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	OA	2 890 393	2 023 275	
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC	336 601	235 621	
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	41	29	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	80 540	56 378	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1	OM	3 307 575	2 315 302	2 315 302
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	1 821 823	1 275 276	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(65 575)	(45 903)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	780 479	546 335	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	853	597	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	39	27	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2	OJ	2 537 618	1 776 333	1 776 333
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	769 957	538 970
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		769 957	

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/09/2016

N° SRET 42298002900017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 55 CROISSETTE

ADRESSE (voie) RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 55 BD DE LA CROISSETTE

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/0/09/2/01/6

N° SIRET 4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 0 1 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 55 CROISSETTE

ADRESSE (voie) RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 55 BD DE LA CROISSETTE

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)2/0 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/09/2016

N° SIRET 42298002900017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 55 CROISSETTE

ADRESSE (voie) RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 55 BD DE LA CROISSETTE

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 55 CROISSETTE**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

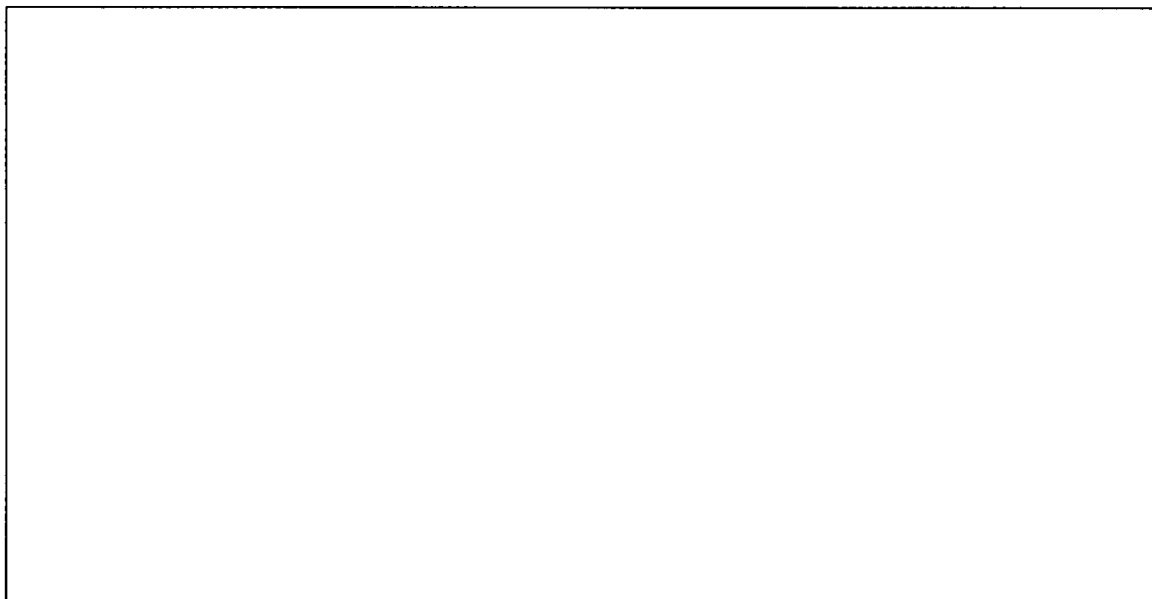
Etat exprimé en euros		30/09/2016
Total des Charges à payer		567 103
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		817
<i>FRAIS DE BANQUE A PAYER</i>	<i>817</i>	
Emprunts et dettes financières divers		26 407
<i>Int CC - LPGM</i>	<i>26 407</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		507 510
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>507 510</i>	
Dettes fiscales et sociales		32 369
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>17 799</i>	
<i>INDEMNITES RUPTURES</i>	<i>1 953</i>	
<i>CH/CONGES A PAYER</i>	<i>7 029</i>	
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>2 626</i>	
<i>Charges fiscales sur C.P.</i>	<i>183</i>	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>2 779</i>	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016	31/12/2015	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	817	332	485	145,94
Emprunts et dettes financières divers	26 407		26 407	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	507 510	122 156	385 354	315,46
Dettes fiscales et sociales	32 369	36 890	(4 521)	-12,26
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	567 103	159 378	407 724	255,82



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

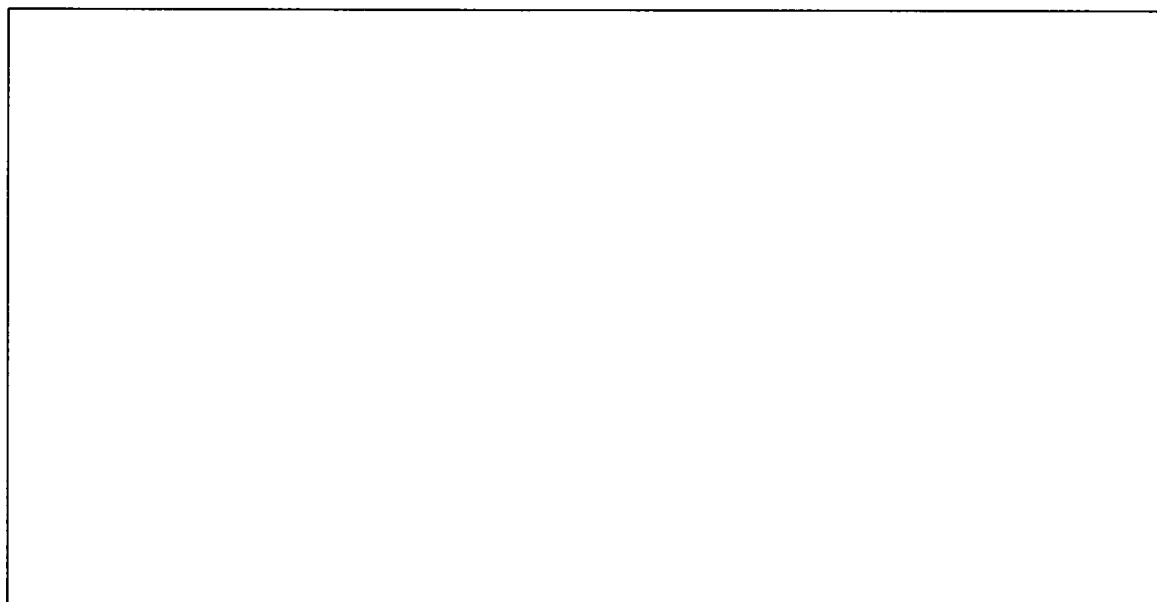
Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/09/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			55 701	55 701
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				55 701

--

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros		30/09/2016	31/12/2015	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		55 701	55 655	46	0,08
Charges constatées d'avance - FINANCIERES					
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES					
TOTAL		55 701	55 655	46	0,08



ANNEXE - Elément 6.10

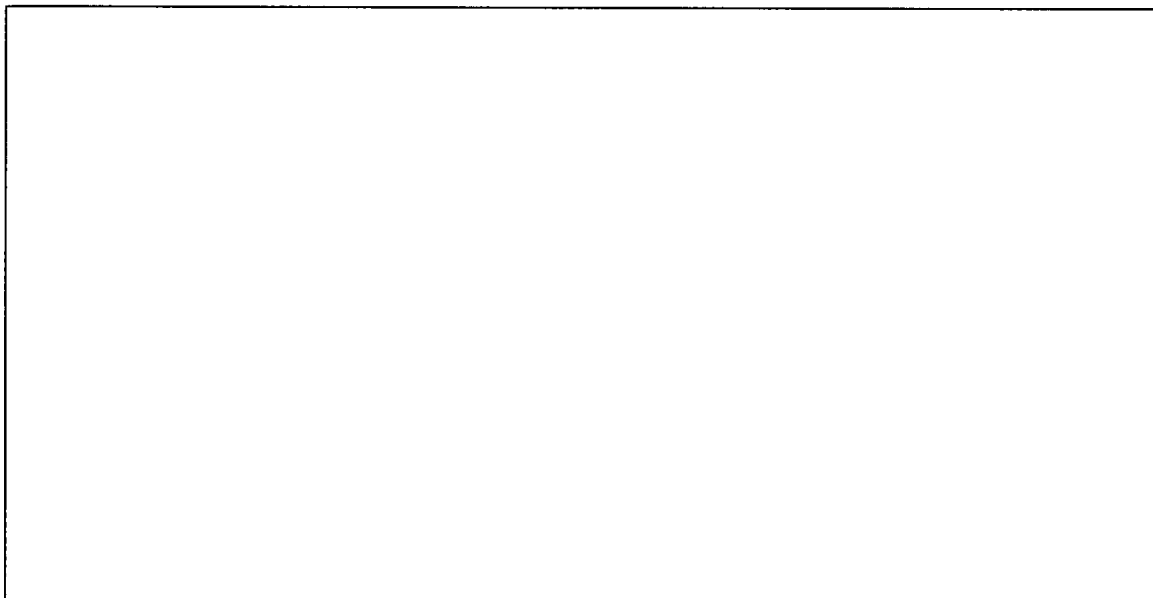
Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/09/2016
Total des Produits à recevoir		814 773
Autres créances clients		374 988
<i>FACTURES A ETABLIR</i>	<i>374 988</i>	
Autres créances		439 785
<i>AVOIRS A RECEVOIR</i>	<i>429 217</i>	
<i>ETAT PRODUIT A RECEVOIR</i>	<i>10 568</i>	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016	31/12/2015	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	374 988	49 718	325 270	634,23
Autres créances	439 785	463 243	(23 458)	-5,06
TOTAL	814 773	512 961	301 811	58,84



ANNEXE - Elément 6.12

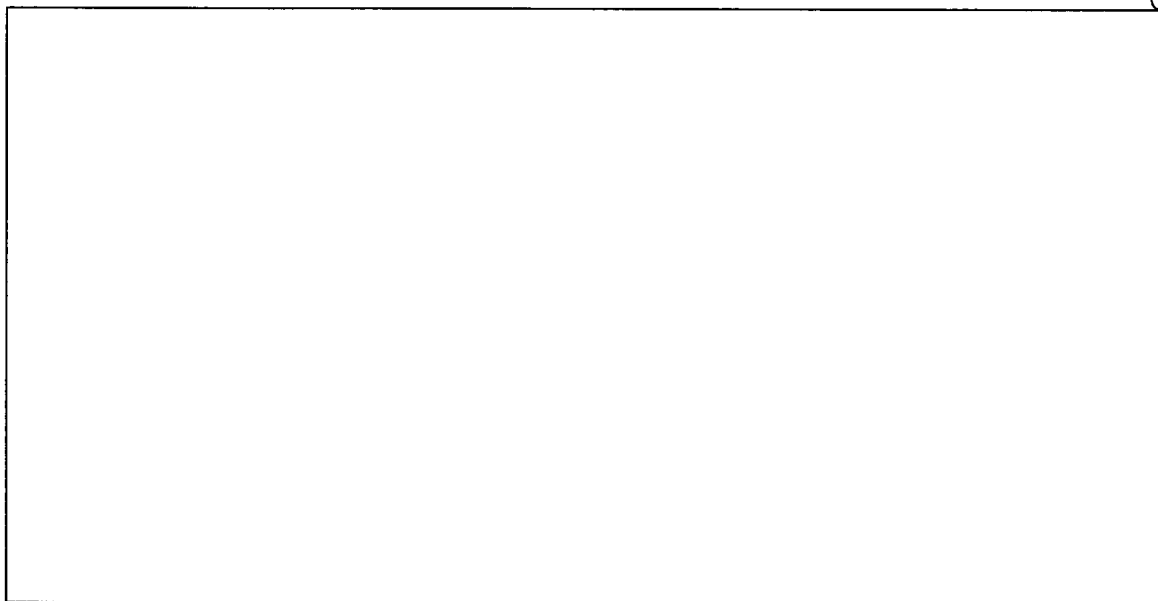
Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/09/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016		31/12/2015		Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION						
Produits constatés d'avance - FINANCIERS						
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS						
TOTAL						



55 CROISETTE

S.A.S au capital de 7 775.00Euros

**Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BD DE LA CROISETTE**

06400 CANNES

RCS 42298002900017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 31032017

L'an deux mille dix sept et le 31 Mars 2017 à 11 heures, les associés de la société 55 CROISETTE, S.A.S au capital de 7 775,00 Euros, se sont réunis au 58 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

Il est établi une feuille de présence.

Le Cabinet VERAN ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent, excusé.

L'assemblée est présidée par Philippe AZOULAY représentant la SAS LPGM, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- le rapport de gestion du Président,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 3009216,
- le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la société,



- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2016
- quitus au président,
- affectation des résultats,
- rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- rémunération de la présidence.

Lecture est donnée des rapports du président et du commissaire aux Comptes..

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2016 et entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 142 958,35 € en totalité au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé successivement intéressé par chacune des conventions n'a pas pris part au vote le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

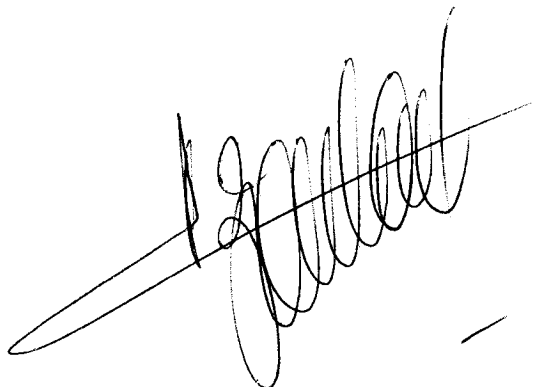
L'assemblée générale constate l'absence de rémunération brute allouée au président au cours de l'exercice.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés



55 CROISETTE
S.A.S au capital de 7 775.00 Euros
Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BD DE LA CROISETTE
06400 CANNES

RCS CANNES 422980029

ASSEMBLEE GENERALE DU 31032017

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30092016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 3009216, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Afin de vous permettre d'apprécier le niveau d'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et ses résultats, nous avons établi un tableau synthétique faisant ressortir le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant avant impôts, le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés acquitté et le résultat net comptable.

Ces soldes de gestion vous sont donnés pour l'exercice écoulé et pour l'exercice précédent.

	EXERCICE N-1	EXERCICE N
Chiffre d'affaires	3 729 787,14	3 226 994
Résultat d'exploitation	109 134,12	183075
Résultat courant avant impôts	76 449,05	-150 635
Résultat exceptionnel	-76 449,05	188 960,00
Impôt sur les sociétés	0,00	7 677
Résultat net	0,00	142 958

- Vous constaterez que le chiffre d'affaires de l'exercice est en baisse du fait de la fermeture de notre boutique saisonnière de Saint Tropez, exploitée par une autre filiale de notre groupe.

2) Progrès réalisés

Nous développons notre chiffre d'affaires et espérons améliorer nos marges

3) Difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière ne mérite d'être signalée.

3) Activité de recherche et de développement

Notre société n'est pas concernée

4) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons maintenir ce chiffre d'affaires et améliorer notre marge.

5) Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne possède pas de participation.

PRISES DE PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE CONTROLE

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NEANT

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Notre activité n'a pas de conséquence sociale ou environnementale.



PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Notre société n'exploite pas d'installation classée.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle pas de société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30/09/2016:

NEANT

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2016.

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3 226 994 euros
- le total des produits d'exploitation s'élève à 3 375 727 euros
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3 192 652 euros
- Le résultat d'exploitation ressort à 183 075 euros
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 176 502 euros
- Le montant des charges sociales s'élève à 57 735 euros
- L'effectif salarié moyen s'élève à 6.00

Compte tenu d'un résultat financier de -32 440 de euros le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 150 635 euros .



Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat exceptionnel est de 0 euros de l'impôt sur les bénéfices de 7 677 euros, le résultat de l'exercice se solde par *un bénéfice 142 958 €.*

Au 30092016, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 714 314 euros

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30092016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat au compte report à nouveau.

DELAIS DE PAIEMENTS

DELAIS DE PAIEMENTS INFÉRIEURS A 30 J 220 607 €

INFÉRIEURS A 60 J 148 912 €

INFÉRIEURS A 90 J 780 366 €

RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE

La société mère LPGM a facturé 26 407 € d'intérêts sur sa créance en compte courant qui s'établit à la somme de 653 901 €.

La société mère LPGM a facturé 100 305 € de personnel mis à disposition.

La société mère LPGM a facturé 159951 € au titre du contrat d'assistance commerciale, comptable et financière



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de sommes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux commissaires aux comptes.

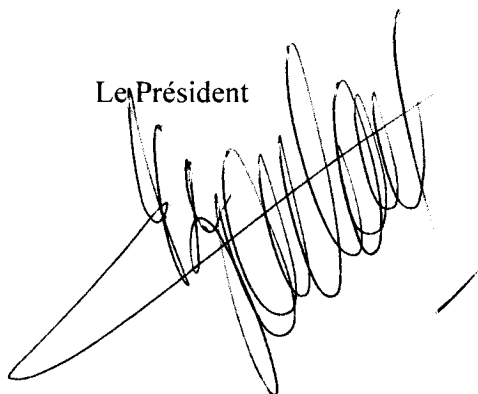
ACTIONNARIAT SALARIE

Je vous rappelle que la Loi préconise la réunion triennale des actionnaires en vue de réaliser une augmentation de capital au profit des salariés lorsque la participation de ceux-ci est inférieure à 3%. A la clôture de l'exercice, les salariés ne possèdent aucune action de la société.

Pour nous conformer aux exigences réglementaires et notamment de l'Article L 225-129-6 du Code de Commerce, il y a lieu de voter une résolution relative à cette augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution a été rejetée lors de l'AGO d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Président'.

55 CROISETTE

SAS au capital de 7 775,00Euros

Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISETTE

55 BD DE LA CROISETTE

06400 CANNES

RCS 42298002900017

AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE 2016

ASSEMBLEE DU 31032017

RESOLUTION PROPOSEE

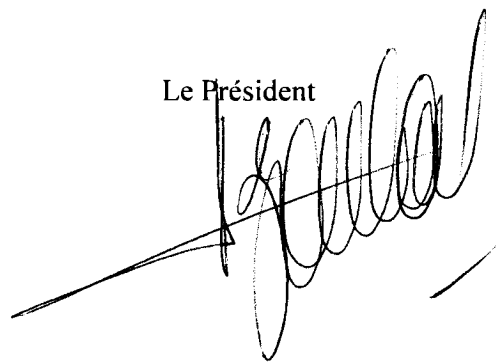
L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice soit un bénéfice net comptable de 142 958,35 Euros, comme suit :

En totalité au compte report à nouveau.

RESOLUTION ADOPTEE

Identique à la proposition.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Président'.

Jean-Michel BECHET
Pierre PHILIPPE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS 55 CROISETTE

RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BOULEVARD DE LA CROISETTE
06400 CANNES

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2016

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Mars 2017

VERAN  **A**SSOCIES

SARL au capital de 150.000€

298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tél. : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associes.fr

SIREN 410 439 111 - FRP FR24410439111

Jean-Michel BECHET
Pierre PHILIPPE

*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*



Jérôme PARISOT

Associé

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS 55 CROISSETTE

**RESIDENCE CENTRE CROISSETTE
55 BOULEVARD DE LA CROISSETTE
06400 CANNES**

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2016

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Mars 2017

V E R A N & A S S O C I E S

SARL au capital de 150.000€

298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tel : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associés.fr

SIREN 410 439 111 - FRP FR24410439111

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

55 CROISSETTE

Société par Actions Simplifiées au capital de 7.774,90 €

Siège social :

Résidence Centre Croisette

55 Boulevard de la Croisette

06400 CANNES

RCS : CANNES 422 980 029

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 Septembre 2016** sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **55 CROISSETTE SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :
 - o Bénéfice : 142.958 €
 - o Total de bilan : 3.714.314 €
 - o Total produits d'exploitation : 3.375.727 €
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

✍

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans l'Annexe. Nous avons procédé à l'analyse de ces options et à la vérification par sondages de leur correcte application.
- Il n'existe pas d'évènement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur nous est apparue significative.
- Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

✍

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montfavet, le 9 Mars 2017

Pour la SARL VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes



Annexés au présent rapport :
Comptes Annuels de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 9					
Adresse de l'entreprise : RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 06400 CANNES		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 1 7		Néant ☐					
		Exercice N, clos le. 30/09/2016					
		N-1 31/12/2015					
		Net 3					
		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 520	AC	1 520	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
		Constructions	AP	21 377	AC	21 249	128
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 139 927	AU	193 900	946 027
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BC		
Autres immobilisations financières *		BH	101	BI		101	
TOTAL (II)		BJ	1 162 925	BK	216 669	946 256	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BO		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 285 298	BU	211 467	1 073 831
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	448 418	BY		448 418
		Autres créances (3)	BZ	642 450	CA		642 450
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	547 659	CG		547 659
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	55 701	CI		55 701
TOTAL (III)		CJ	2 979 526	CK	211 467	2 768 058	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	4 142 451	IA	428 137	3 714 314	
Renvois (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	101	
Clause de réserve de propriété *				(3) Part à plus d'un an	CR		
Immobili-sations				Stocks :		Créances :	

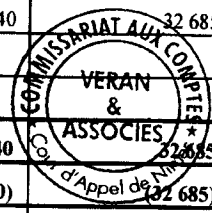
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.775)	DA	7 775	7 775
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	777	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	504 540	504 540
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	142 958	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	656 051
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	547 152	618 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	680 733	639 139
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		4 829
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 662 902	1 018 940
	Dettes fiscales et sociales	DY	153 483	131 842
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	13 992	96 232	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	3 058 263	2 509 446
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	3 714 314	3 022 539
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 608 838	1 982 383	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	817	332	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE							Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 850 451	FB	39 942	FC	2 890 393	3 673 415	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	336 601	FH		FI	336 601	56 372	
		FJ	3 187 052	FK	39 942	FL	3 226 994	3 729 787	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	148 692	35 744	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	9	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 375 727	3 765 541	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 821 823	2 390 176	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(65 575)	(418 288)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	890 153	1 165 595	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	14 880	18 788	
	Salaires et traitements *					FY	176 502	254 982	
	Charges sociales (10)					FZ	57 735	92 386	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	84 813	84 576
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	211 467	68 152
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	853	40	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 192 652	3 656 406
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	183 075	109 134	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	500		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 940	32 685	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	32 940	32 685	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(32 440)	(32 685)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	150 635	76 449	



Désignation de l'entreprise						SAS 55 CROISSETTE		Néant
						Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD		5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE		28 740
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		47 714
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH		76 454
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI		(76 449)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	7 677	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	3 376 227	3 765 545
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	3 233 269	3 765 545
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)						HN	142 958	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières			HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *			HP		
			- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX		
	(9)	Dont transferts de charges				A1	80 540	30 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels								
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs		

COMMISSARIAT AUX COMPTES
VERAN & ASSOCIÉS
Nîmes

* Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans la note 13.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 714 314 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 3 376 227 euros et un total **charges** de 3 233 269 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 142 958 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2016 et finit le 30/09/2016.

Il a une durée de 9 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

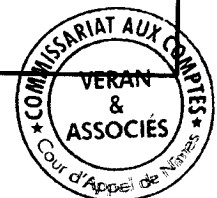
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Frais d'établissement

Etat exprimé en euros	30/09/2016	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	30/09/2016	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

Etat exprimé en euros	30/09/2016	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		



Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2016
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	1 520					1 520
Total immobilisations corporelles	1 088 114		73 190			1 161 304
Total immobilisations financières	2 001		313		2 213	101
TOTAL	1 091 635		73 503		2 213	1 162 925

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2016
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	1 520			1 520
Total immobilisations corporelles	130 336	84 813		215 149
TOTAL	131 856	84 813		216 669

Provisions

Etat exprimé en euros	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2016
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	68 152	211 467	68 152	211 467
TOTAL	68 152	211 467	68 152	211 467

Capital social

Etat exprimé en euros	30/09/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice				7 774,90
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice				7 774,90



Créances

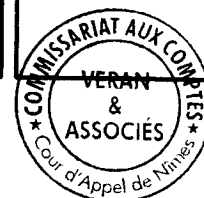
Etat exprimé en euros		30/09/2016	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé		101	101	
Actif circulant et charges constatées d'avances		1 146 569	1 146 569	
TOTAL		1 146 670	1 146 670	

Dettes

	30/09/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	547 152	97 727	401 485	47 940
Dettes financières diverses	425	425		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662 902	1 662 902		
Dettes fiscales et sociales	153 483	153 483		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	694 301	694 301		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 058 263	2 608 838	401 485	47 940

Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros		30/09/2016	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé					
Bilan Actif					
Actif immobilisé					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Participations					
Créances sur participations					
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
Actif circulant					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Bilan Passif					
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes envers établissements de crédits					
Emprunts et dettes financières divers					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Dettes fournisseurs comptes rattachés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					



Créances

Etat exprimé en euros

	30/09/2016	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	101	101	
Actif circulant et charges constatées d'avances	1 146 569	1 146 569	
TOTAL	1 146 670	1 146 670	

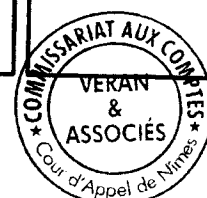
Dettes

	30/09/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	547 152	547 152		
Dettes financières diverses	425	425		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662 902	1 662 902		
Dettes fiscales et sociales	153 483	153 483		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	694 301	694 301		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 058 263	3 058 263		

Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros

	30/09/2016	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé				
Bilan Actif				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

Résultat courant	150 635		150 635
Résultat exceptionnel (et participation)			
Résultat comptable	150 635		150 635

(1) après retraitements fiscaux.

Evaluations fiscales dérogatoires

30/09/2016

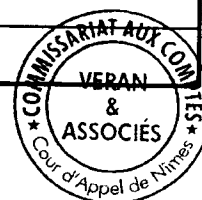
Résultat de l'exercice	142 958
Impôt sur les bénéfices	7 677
Résultat avant impôts	150 635
Variation des provisions règlementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	150 635

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2016

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2015	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2016
Capital social	7 775				7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	777				777
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	504 540				504 540
Résultat de l'exercice				142 958	142 958
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	513 093			142 958	656 051

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 513 093

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 513 093

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 142 958



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				7 774,90
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				7 774,90



ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2016
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						



ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

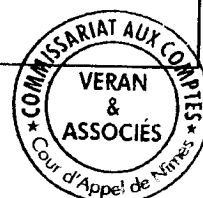
Etat exprimé en euros		30/09/2016	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
CAUTION LPGM EMPRUNT BANCAIRE TRAVAUX				500 000
CAUTION LPGM EMPRUNT TRAVAUX HSBC				200 000
NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE EMPRUNT TRAVAUX HSBC			500 000	
			500 000	700 000
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements				
Total des engagements financiers (1)			500 000	700 000
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				



Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/09/2016
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	7 775	7 775	7 775	7 775
	Nombre d'actions ordinaires				
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer :				
	- Par conversion d'obligation				
	- Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	2 574 218	5 406 908	3 729 787	3 226 994
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	(46 610)	(158 649)	194 698	378 764
	Impôts sur les bénéfices				7 677
	Participation des salariés				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	(80 819)			142 958
	Résultat distribué				
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				
	Dividende attribué				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	7	9	7	6
	Montant de la masse salariale	550 002	741 513	254 982	176 502
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	169 214	251 673	92 386	57 735



Jean-Michel BECHET
Pierre PHILIPPE
*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*



Jérôme PARISOT
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SARL 55 CROISETTE

**RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BOULEVARD DE LA CROISETTE
06400 CANNES**

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2016

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Mars 2017

V E R A N  A S S O C I E S

SARL au capital de 150.000€
298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tél. : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associates.fr
SIREN 410 439 111 - FRP FR24410439111

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Septembre 2016**

55 CROISSETTE

Société par Actions Simplifiées au capital de 7.774,90 €

Siège social : 55 Boulevard La Croisette - 06400 CANNES

RCS CANNES 422 980 029

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. AVANCES FINANCIERES

1.1 Personne concernée : SAS L.P.G.M.

Des avances financières réciproques ont été opérées avec la SAS LPGM, rémunérées au taux fiscalement déductible :

- Solde créditeur au 30.09.2016 :	653.901 €
- Intérêts comptabilisés en charges sur l'exercice :	26.407 €
- Calculés au taux de :	2,09 %

1.2 Personne concernée : SARL LOUISE DIFFUSION 2012

Des avances financières réciproques ont été opérées avec la LOUISE DIFUSION 2012 :

- Solde créditeur au 30.09.2016 :	2.294 €
- Avances non rémunérées sur l'exercice :	Néant€

2. PRESTATIONS DE SERVICES GROUPE (sociétés liées)

2.1 Personne concernée : SAS L.P.G.M.

L'organisation administrative de votre société nécessite la refacturation par la société L.P.G.M. (société mère), à votre société, d'une quote-part de ses charges relatives aux prestations de services qu'elle propose concernant l'assistance administrative, financière et commerciale :

- Redevance comptabilisée en charge au 30.09.2016 :	519.393 €
---	------------------

2.2 Personnes concernées : SARL LOUISE DIFFUSION 2012

Refacturation par votre société à la société LOUISE DIFFUSION 2012 d'honoraires commerciaux pour l'accès à la distribution de la marque AZZEDINE ALAIA :

- Honoraires commerciaux comptabilisée en produits au 30.09.2016 :	280.000€
--	-----------------

✍

3. **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (sociétés liées)**

Personne concernée : SAS L.P.G.M.

Refacturation par la société L.P.G.M. (société mère) à votre société des salaires et charges de Monsieur Wai Hoong, salarié LPGM mis à disposition :

- Prestations comptabilisées en charges au 30.09.2016 :

100.305 €

Fait à Montfavet, le 9 Mars 2017

Pour la SARL VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes

